

Leçon n° 6 « La recherche de la paix, la sécurité collective, la coopération internationale

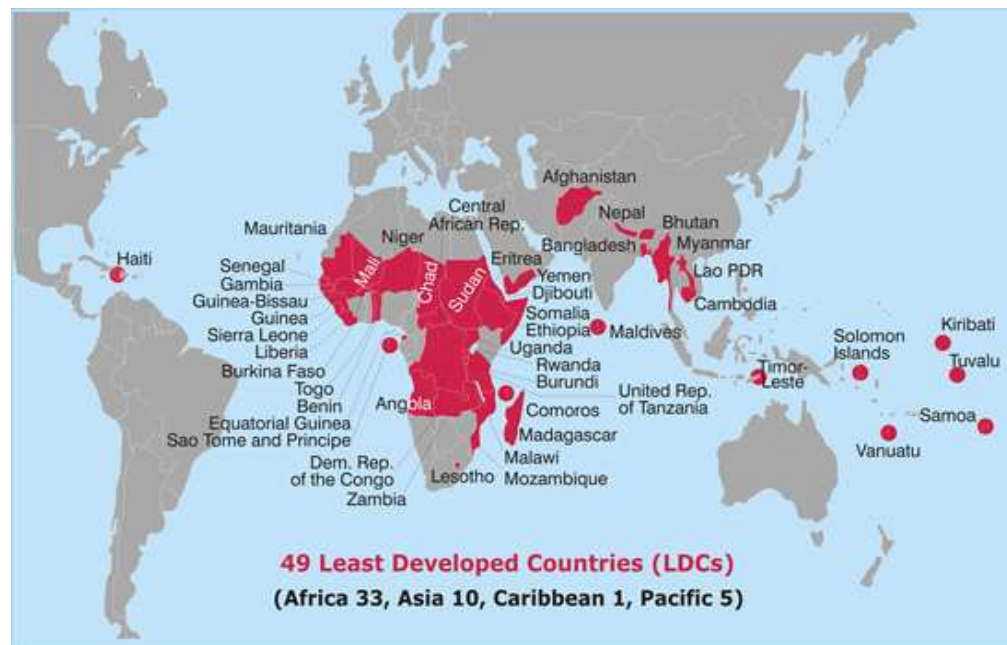
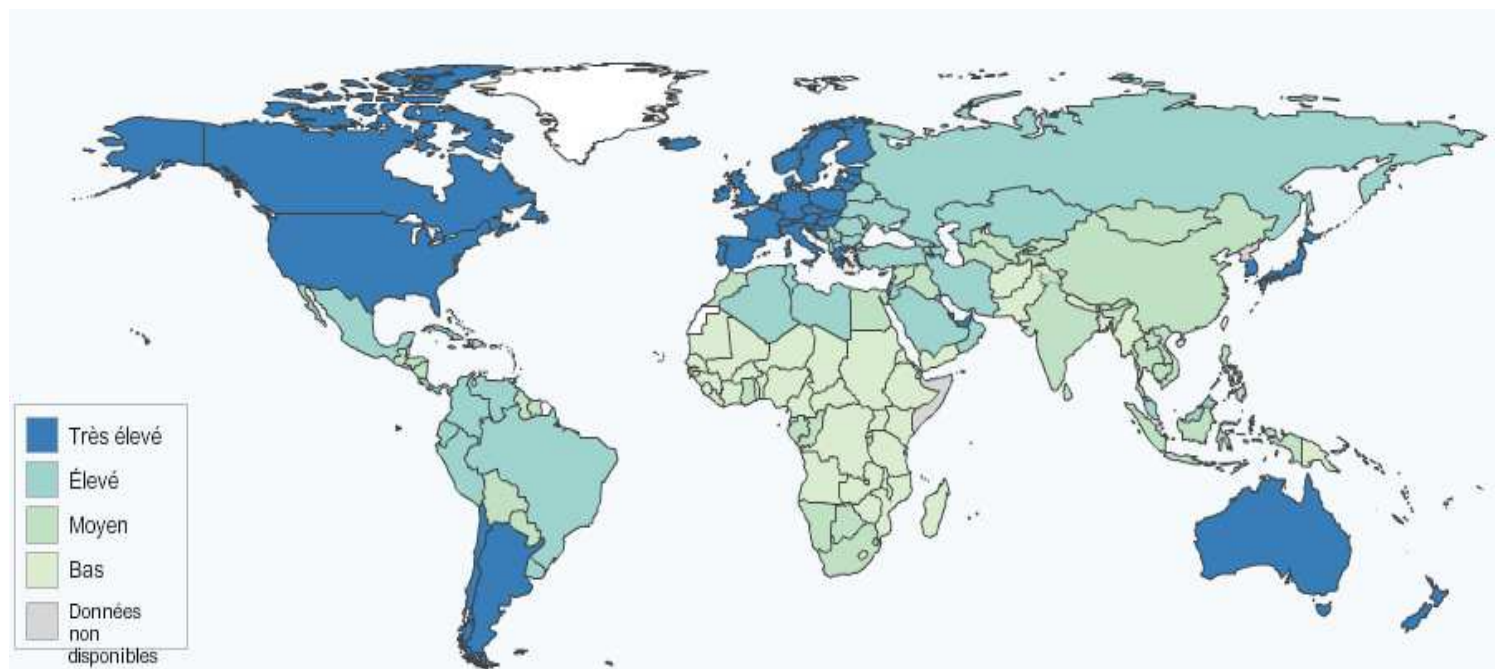
Introduction : En juin 1945, 51 pays décident la création d'une organisation internationale chargée de garantir la paix et le progrès social dans le monde : l'ONU. Dans un monde particulièrement instable, les missions de cette organisation sont nombreuses et complexes. Par ailleurs, une justice internationale a progressivement vu le jour, permettant notamment de poursuivre aujourd'hui les auteurs de crimes commis dans un contexte de guerre.

Comment l'ONU et la justice internationale tentent-elles de garantir la paix et la sécurité au niveau international ?

I – L'ONU à la recherche de la paix et du progrès social dans le monde

A – Un monde toujours instable où la pauvreté est omniprésente

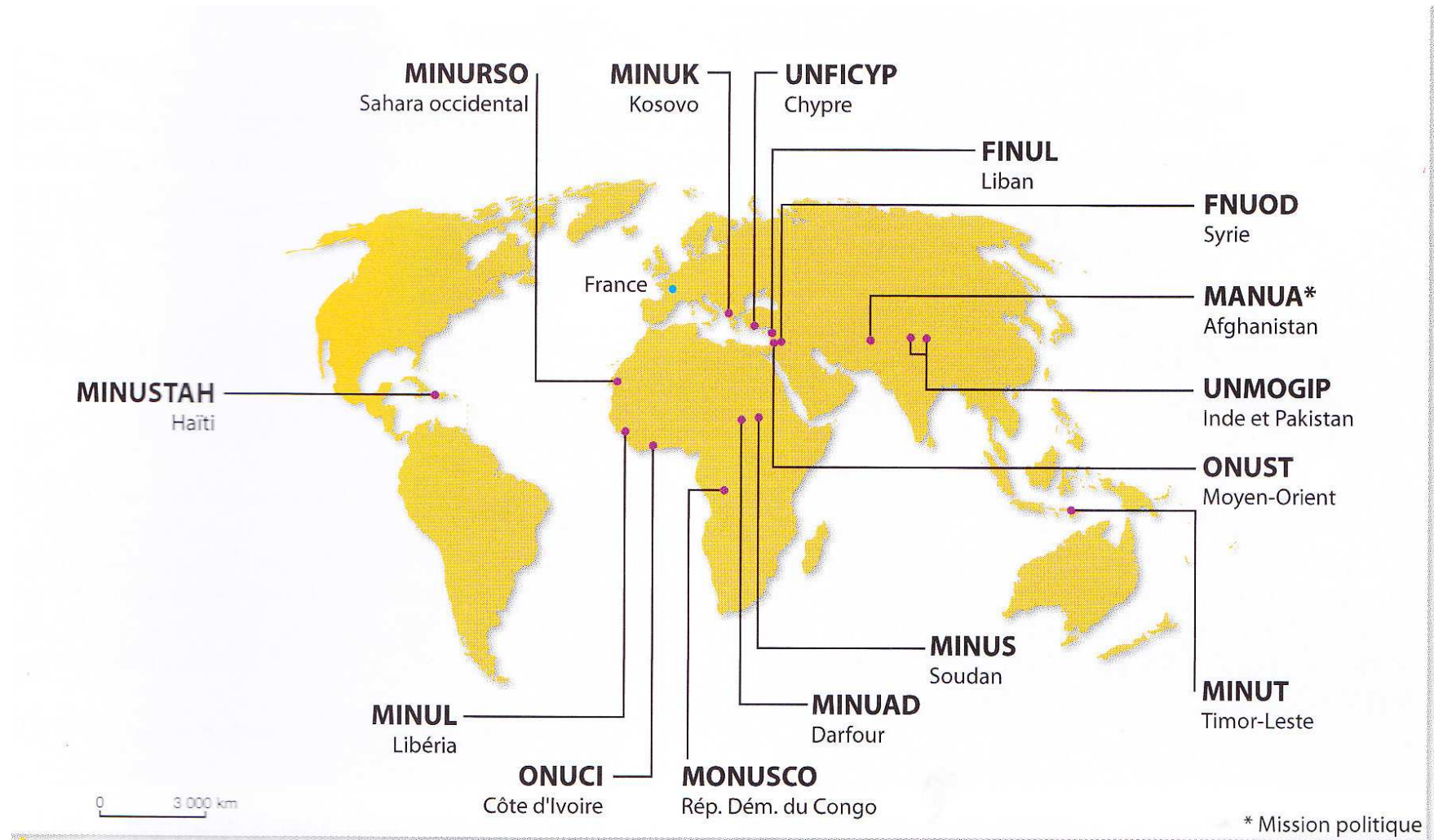
IDH 2011 et PMA



<http://www.populationdata.net>

<http://unctad.org>

Les missions de maintien de la paix dans le monde



A – Un monde toujours instable où la pauvreté est très présente

Trace : Le monde est aujourd'hui encore politiquement et militairement instable, de nombreuses régions sont sujettes aux troubles, entre États ou à l'intérieur des États, et aucun continent n'est épargné. Par ailleurs, les niveaux de développement sont très disparates, on compte ainsi 49 pays classés parmi les Pays les Moins Avancés ou PMA, bien loin du niveau de développement de la Norvège au premier rang du classement mondial de l'indice de développement humain.

B – Organisation et missions de l'ONU

Exercice à partir du site de l'ONU

<http://www.un.org/fr/>

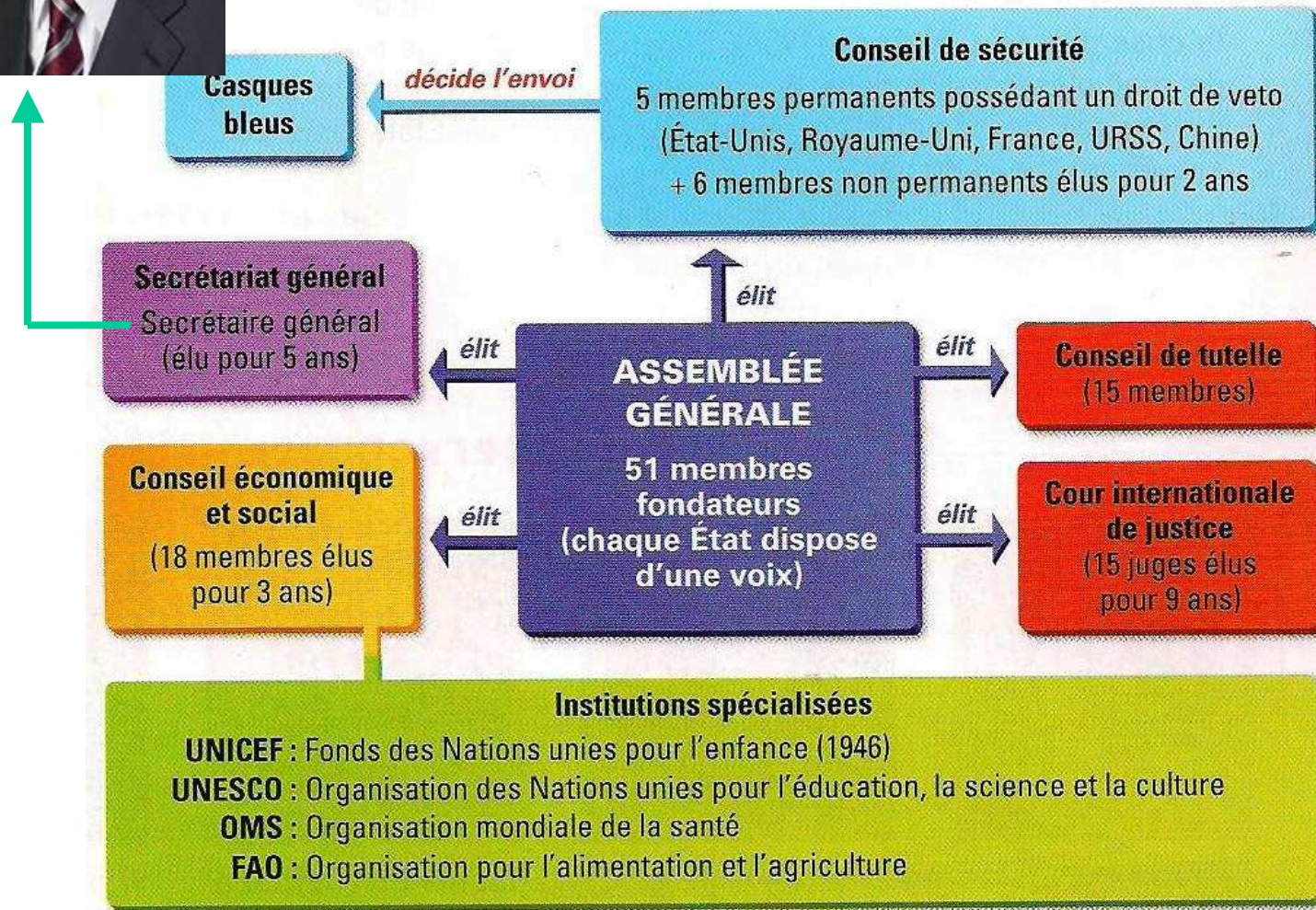
L'Organisation des Nations Unies				
Les 4 buts principaux	Composition, rôle et fonctionnement de l'Assemblée Générale	Composition, rôle et fonctionnement du Conseil de sécurité	Types de missions de l'ONU	Un exemple d'intervention pour la paix dans le monde

Exercice à partir du site de l'ONU

L'Organisation des Nations Unies				
Les 4 buts principaux	Composition, rôle et fonctionnement de l'Assemblée Générale	Composition, rôle et fonctionnement du Conseil de sécurité	Types de missions de l'ONU	Un exemple d'intervention dans le monde
Maintenir la paix dans le monde	193 états membres en 2012	15 membres, 5 membres permanents avec droit de veto et 10 membres élus tous les deux ans par l'assemblée générale	maintien et consolidation de la paix dans le monde / Prévention des conflits	
Développer des relations amicales entre les nations	Principal organe délibérant de l'ONU, un forum de discussion	Responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde	Assistance humanitaire	
Améliorer le sort des pauvres, vaincre la faim, la maladie et l'analphabétisme	1 état = 1 voix	Séances chaque fois que les circonstances l'exigent	Développement durable / Protection de l'environnement	
Coordonner l'action des nations pour les aider à atteindre ces buts	Une session ordinaire / an de septembre à décembre	Présidence tournante des membres pendant un mois	Protection des réfugiés	
			Secours en cas de catastrophe	
			Lutte contre le terrorisme	
			Désarmement / Déminage	
			Promotion de la démocratie et des droits de l'Homme	
			Développement économique et social	
			Santé publique...	



Organigramme



B – Organisation et missions de l'ONU

Trace : l'Organisation des Nations Unies (ONU) a été fondée en 1945 par 51 états et compte aujourd'hui 193 membres dont les représentants siègent à l'Assemblée générale à New York, principal organe délibératif, avec chacun une voix délibérative. Son secrétaire général élu depuis 2007 est un Coréen nommé Ban Ki-Moon. Ses objectifs principaux sont le maintien de la paix dans le monde, avant tout par la négociation, et le développement économique et social. La mission de maintien de la paix et de la sécurité internationale est principalement dévolue au Conseil de sécurité composé de 15 membres dont 5 permanents avec droit de veto (EU, RU, Russie, Chine et France), lesquels peuvent envoyer des soldats ou décréter un embargo. Aujourd'hui, l'ONU et ses casques bleus sont présents dans 15 régions du monde au titre des opérations de maintien de la paix. Sa mission de développement économique et de réduction des inégalités sociales dépend du Conseil Économique et Social et d'institutions spécialisées comme le FMI (Fond monétaire international) ou la Banque mondiale. Mais les missions de l'ONU sont variées : assistance humanitaire et aide aux réfugiés (Haut commissariat aux réfugiés), protection de l'environnement, lutte contre le terrorisme, éducation (UNESCO) ou encore prévention de la démocratie et des droits de l'Homme.

II – Une justice internationale

A – Les étapes vers une justice internationale

Une justice civile internationale



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2011/40

Le 22 décembre 2011

LA HAYE, le 22 décembre 2011. La République du Nicaragua a introduit ce jour une instance contre la République du Costa Rica pour «violations de sa souveraineté et dommages importants à l'environnement sur son territoire». Le Nicaragua soutient que le Costa Rica effectue, le long de la majeure partie de la zone frontalière entre les deux pays, des travaux de construction d'envergure qui ont de graves conséquences pour l'environnement. Dans sa requête, le Nicaragua prétend notamment que «les activités entreprises de façon unilatérale par le Costa Rica ... menacent de détruire le fleuve San Juan de Nicaragua et son fragile écosystème » ...

le Nicaragua prie la Cour de dire et juger que le Costa Rica doit :

rétablir le statu quo ante ...

cesser tous les travaux de construction engagés ...

A – Les étapes vers une justice internationale

Trace : La cour internationale de justice (CIJ), instituée en 1945, est une juridiction civile, principal organe judiciaire des Nations-Unies, qui siège à La Haye aux Pays-Bas. Elle règle les différends juridiques qui lui sont soumis par les États (affaires contentieuses) et donne des avis consultatifs sur les questions juridiques posées par les institutions de l'ONU. Elle est composée de 15 juges élus pour 9 ans par l'Assemblée générale et le conseil de sécurité de l'ONU.

Les étapes vers une justice pénale internationale

	- Tribunal militaire international de Nuremberg - Tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient	Tribunal pénal international (TPI) Tribunal spécial (TS)	Cour pénale internationale (CPI)
Nature de la juridiction	Tribunaux militaires internationaux actifs entre 1945 et 1948.	Juridictions temporaires . - TPIY (pour l'ex-Yougoslavie depuis 1993) - TPIR (pour le Rwanda depuis 1994) - TSSL (Pour la Sierra Leone depuis 2002)	Juridiction permanente et indépendante de l'ONU, créée en 2002 (18 juges issus de cinq continents).
Siège	Nuremberg, Tokyo	La Haye	La Haye
Textes de référence	Accords entre les Alliés.	Les résolutions successives du Conseil de Sécurité	Le Statut de Rome (1998)
Objectifs	Juger les individus suspects de génocide, crime de guerre, crime contre l'humanité.		
Exemples	Condamnations à mort : Göring, Von Ribbentrop, Keitel.... ; Kōki Hirota, Iwane Matsui, Hideki Tojo....	Peines de prison : Slobodan Milošević, Radovan Karadžić, Jean-Paul Akayesu Charles Taylor...	Thomas Lubanga (2012). La CPI a lancé plusieurs mandats d'arrêt (concernant des ressortissants d'Etats tels que l'Ouganda, la RDC, le Soudan, la Libye. Laurent Gbagbo (Côte d'Ivoire) est incarcéré dans l'attente de son procès pour « crime contre l'humanité ».

A – Les étapes vers une justice internationale

Trace : Dès la Première Guerre Mondiale, un désir de refuser certains crimes est apparu, l'article 227 du Traité de Versailles prévoyant la création d'un tribunal spécial pour juger Guillaume II de Hohenzollern, ex-empereur d'Allemagne. Mais c'est après la Seconde Guerre Mondiale que pour la première fois seront jugés les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crime de génocide, lors de deux procès militaires tenus à Nuremberg et Tokyo entre 1945 et 1948. Il fallut ensuite attendre les années 90 pour voir progresser l'idée de justice pénale internationale avec les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie (1993) et le Rwanda (1994) qui proviennent de résolutions de l'ONU mais qui sont des tribunaux temporaires. C'est à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la Création d'une Cour criminelle internationale, à Rome, qu'est finalement adopté le Statut de la Cour Pénale Internationale (CPI) par 120 États, le 17 juillet 1998, Le Statut de Rome étant entré en vigueur le 1er juillet 2002. La CPI est une cour permanente, indépendante de l'ONU, qui siège à La Haye et qui est compétente pour les crimes de génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression. Elle peut être saisie par le Conseil de Sécurité de l'ONU et surtout par les 121 États signataires du Statut de Rome.

B – La Cour Pénale Internationale : l'exemple du procès Lubanga



Les faits reprochés



« Thomas Lubanga et les coauteurs des crimes [...] ont convenu d'un plan commun visant à mettre sur pied une armée dans le but de prendre et de conserver le contrôle du territoire d'Ituri, aussi bien politiquement que militairement. Le plan ainsi concocté a eu malheureusement pour conséquence directe, la conscription et l'enrôlement de garçons et de filles de moins de 15 ans, avec comme objectif de les faire participer activement dans les hostilités en qualité de soldat ou de combattant. A en croire les juges, ces mineurs ont été traités comme des adultes. Ils ont été victimes des châtiments sévères, vécus dans des conditions très difficiles. Certains assuraient la garde personnelle de l'accusé. D'autres, surtout des filles, étaient destinées aux tâches domestiques. D'autres preuves attestent que certaines filles étaient utilisées comme esclave sexuelle. »

Chronologie de l'action judiciaire

Période ou date	Evénements
1998-2003	Guerre civile en République Démocratique du Congo. Thomas Lubanga est actif en Ituri (région du nord-est du pays).
Mars 2004	Saisine de la CPI demandée par le gouvernement congolais.
Mars 2005	Arrestation de Thomas Lubanga par les autorités congolaises. Il est emprisonné à Kinshasa.
17 mars 2006	Suite au mandat d'arrêt de la CPI ,Thomas Lubanga est transféré à La Haye.
2006-2008	Suite à une enquête approfondie, Thomas Lubanga est accusé d'avoir commis trois crimes de guerre entre juillet 2002 et décembre 2003 : « Recrutement d'enfants âgés de moins de 15 ans dans des groupes armés ; Engagement d'enfants dans des groupes armés ; Utilisation d'enfants participant activement à des conflits armés ».
Janvier 2009	Début du procès : 67 témoins viennent à la barre (ex-enfants soldats, victimes, experts...).
14 mars 2012	Thomas Lubanga est reconnu coupable de « crimes de guerre » par les Juges de la CPI.
13 juin 2012	Le procureur de la CPI requiert une peine de 30 années d'emprisonnement.
10 juillet 2012	Condamnation de Thomas Lubanga à 14 années d'emprisonnement.

[Vidéo verdict du 10 juillet 2012](#)

B – La Cour Pénale Internationale : l'exemple du procès Lubanga

Trace : Le procès du chef de guerre congolais Thomas Lubanga est la première affaire jugée par la CPI saisie en mars 2004 par le gouvernement congolais. Arrêté en mars 2005, il fut accusé de crime de guerre pour avoir enrôlé des enfants dans le but de les faire combattre lors de la guerre civile dans la région d'Ituri (Nord-Est) en République démocratique du Congo entre 1998 et 2003. Le procès débuté en 2009 se conclut en juillet 2012 par une condamnation de Lubanga à 14 ans de prison.